



MARIAGE GAY FRANCO-SLOVAQUE

Par **ROUHIER GUY**, le **05/07/2018** à **09:44**

Bonjour, mon compagnon qui est Slovaque vit chez moi depuis un an et n'a plus aucune attache dans son pays. Je suis Français . Nous souhaitons nous marier. Le peut-on et comment faire? Merci de votre réponse.RG

Par **youris**, le **05/07/2018** à **14:00**

bonjour,
vous pouvez vous marier en france même si votre futur époux est en situation irrégulière.
la mairie peut demander une enquête au procureur si elle pense que le mariage n'a pour but que de permettre à l'étranger d'obtenir un titre de séjour.
si la slovaquie interdit le mariage homosexuel, il ne sera pas, en principe, pas reconnu dans ce pays.
il existe des conventions bilatérales entre la france et certains pays étranger prévoyant l'application de la loi nationale aux questions relevant du statut personnel.
salutations